

13.12.2012 – 09:00 Uhr

Contre la tactique du salami en matière de travail de nuit et du dimanche

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante de 170'000 travailleurs et travailleuses, soutient le référendum contre la libéralisation des horaires d'ouverture des magasins des stations-service. Ainsi en a décidé le Comité lors de sa séance de hier. Il s'est aussi prononcé en faveur de l'article constitutionnel sur la famille et de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

Le Comité de Travail.Suisse ne veut pas une libéralisation des horaires d'ouverture des magasins des stations-service. Il estime qu'il s'agit là d'un pas supplémentaire en direction d'une libéralisation totale du travail de nuit et du dimanche. Il est pourtant prouvé que le travail du dimanche et de nuit engendre des problèmes de santé et que la vie sociale des employés concernés et de leur famille s'en trouve fortement réduite. De plus, le commerce de détail est une branche où il n'y a pratiquement pas de conventions collectives et où les employés doivent, aujourd'hui déjà, travailler dans des conditions de travail parfois précaires. .

Les dernières années, dans beaucoup de cantons, les citoyennes et citoyens ont rejeté la libéralisation des horaires d'ouverture. Pour la libéralisation des magasins des stations-service, le peuple doit aussi avoir le dernier mot.

Votations du 3 mars 2013 : oui à l'article constitutionnel sur la famille et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Le Comité de Travail.Suisse dit oui à l'article constitutionnel sur la famille. Un rôle plus actif de la Confédération en matière de politique familiale, et surtout en ce qui concerne la conciliation de travail et famille, s'impose au vu de l'évolution démographique. Avec l'article constitutionnel, un premier et important pas en direction d'une politique familiale globale est fait.

Le Comité de Travail.Suisse s'est aussi prononcé en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. La loi révisée freine le mitage du territoire, conserve le paysage de la Suisse et assure en même temps son développement.

Lors d'une séance précédente, le Comité de Travail.Suisse a déjà décidé de recommander le rejet de l'initiative sur les rémunérations abusives.

Contact:

Martin Flügel, Président, 031/370'21'11 ou 079/743'90'05,
www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100729965> abgerufen werden.